

# Analyse des accords Cocof, Cocom et Région bruxelloise

---

Sur base du contenu des trois accords et en se centrant sur les compétences qui nous concernent directement ou indirectement, il est possible de relever quelques grandes tendances, d'en tirer les conséquences majeures et de rappeler quelques évidences.

## 1. La recherche de cohérence et la nécessaire coopération

Avec le transfert des compétences le fait régional semble de plus en plus une réalité. Quelles que soit les compétences et les niveaux de pouvoir concernés, l'appel à une mise en cohérence et à la **rationalisation de l'usage des moyens** par l'établissement de politiques globales est présent.

Cette tendance est perceptible partout que ce soit en ce qui concerne les politiques « personnes âgées », handicap, ou pour l'ensemble du secteur ambulatoire.

Les dynamiques de rapprochement, voire de « basculement » de la Cocof à la Cocom, évoquées lors de la campagne électorale se font plus précises. Une série de points sont plus concrètement définis :

- la mise en place d'un groupe de travail chargé d'étudier les possibilités de « migration »
- l'organisation de conseils consultatifs communs (Cocof, Cocom)
- l'élargissement de l'usage de l'outil de programmation à toute la Région
- la possibilité de la reprise des compétences PHARE par l'OIP bi-communautaire
- la mise en place d'un Plan santé bruxellois par la Cocom

Si ces différentes propositions sont de fait porteuses d'une possibilité d'amélioration des synergies entre services et de la qualité générale de l'offre sur la Région, elles appellent une remarque majeure : ces options ne peuvent être étudiées qu'avec **l'implication totale des représentants du secteur dans le processus de réflexion.**

Le « partenariat actif » avec le secteur associatif dont il est question dans la DPR doit trouver à se réaliser dès les premiers pas des réformes envisagées.

La concrétisation des lieux de concertation et des règles de leur fonctionnement (emploi des langues par exemple) doit se faire avec la plus grande attention pour la représentativité des différents secteurs et la prise en compte de l'expérience dont ils sont porteurs.

La mise en place de l'OIP au niveau de la Cocom pose la question semblable du lieu de représentation des services présents sur le terrain et de la prise en compte des réalités auxquelles ils sont confrontés.

Enfin, on ne peut qu'insister sur le fait que, dans le cadre d'une politique de plus en plus intégrée et menant à des reconstitutions organisationnelles, **le travail de coopération entre les différents services devient d'une importance cruciale**. Nous nous félicitons donc de la décision « d'étudier la faisabilité de financer le poste de coordinateur dans tous les services ambulatoires existants » et nous espérons qu'elle se concrétise le plus rapidement possible.

## 2. Une temporisation bienvenue

Le principe, évoqué partout, du *standstill*, c'est-à-dire de la préservation des agréments et des financements actuels, est une position indispensable pour mesurer sereinement toutes les implications des transferts et réfléchir aux reconstitutions futures. Nous ne pouvons qu'appuyer cette procédure.

Nous attirons cependant l'attention sur le fait que les services aujourd'hui non agréés doivent être également pris en compte dans les politiques futures.

## 3. Des points positifs...et des absents

Une série de déclarations rencontrent certaines des préoccupations émises par les différents secteurs. On peut citer :

- la recherche d'une plus grande cohérence des politiques menées à tous les niveaux de pouvoir
- la reconnaissance de l'importance du travail de coordination
- l'importance du recueil de données au niveau de chaque champ d'expertise, de leur traitement centralisé et de l'élaboration d'indicateurs pertinents
- l'affirmation d'une volonté de concertation
- l'attention portée à une redéfinition et à une réorganisation des métiers
- le projet d'établissement d'une assurance autonomie
- l'augmentation de moyen pour certains secteurs.

On doit toutefois regretter que des secteurs importants, comme celui des Centres d'action sociale globale ou celui des plannings familiaux ne soient pas cités dans le chapitre consacré à l'ambulatoire.

D'autre part, on peut également se questionner sur le caractère flou du cadre qui est actuellement proposé au secteur de la promotion de la santé.

## 4. Inquiétudes

Enfin, il nous semble important de rappeler :

- que nous restons attentifs à la problématique des postes ACS
- que, dans le cadre d'une mise en cohérence des politiques, la simplification administrative reste une dimension essentielle des améliorations à apporter à l'organisation des différents secteurs.